

**ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE CULTURELLE
SPORTIVE ET DE LOISIRS DES PERSONNELS
DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

« A.S.M.A. 78 »

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**du MARDI 29 SEPTEMBRE 2020
au CEZ de Rambouillet**

Présents

Miranda	COATES
Katelle	LEPRINCE
Gaëlle	LICOIS
Jacques	PONET
Sophie	PRADAL (pouvoir de C. Bourget)
Sabrina	SEDDIKI
Nathalie	TANGUY

Absents excusés

Laurent	BOURCIER
Christine	BOURGET
Lucien	CASTELLO
Claudie	DELAGE

Ordre du jour

1. Bilan des activités 2019
2. Validation du compte financier 2019
3. Budget et activités 2020
4. Questions diverses

La séance commence à 9 h 30.

Les membres du CA n'ont pas reçu le compte rendu définitif du CA du 12 septembre 2019. Sa validation se fera par mail après son renvoi par Claudie Delage.

1. **Bilan des activités 2019**

Mis en forme : Espace Avant : 6 pt

Activités	Nbre de billets/personnes	Nbre d'Agents/Familie	Nbre d'Extérieur	Dépenses	Recettes	Coût ASMA		Coût Aglm	Taux participation ASMA	Commentaires / Autres
						Coût	Dont Frais			
Alain Souchon	10	6	0	692,25 €	345,00 €	347,25 €	- €	34,73 €	50 %	
Bowling	36	11	0	- €	155,40 €	155,40 €	- €	4,32 €	30 %	
Déjeuner Croisière Seine	24	9	1	1 228,00 €	825,50 €	601,50 €	- €	25,08 €	50 %	
Disneyland	48	14	0	2 978,00 €	2 064,00 €	912,00 €	- €	19,00 €	30 %	
Elephant Man	2	1	0	138,00 €	69,00 €	69,00 €	- €	34,50 €	50 %	
Forever The King of Pop	32	13	0	1 546,00 €	768,00 €	778,00 €	- €	24,31 €	50 %	
France Miniature	49	12	10	768,00 €	559,50 €	208,50 €	- €	4,26 €	30 %	
Freak Fashion	35	16	1	2 600,00 €	1 332,00 €	1 268,00 €	- €	36,23 €	50 %	
Grandes Eaux Versailles	74	25	4	1 628,00 €	858,00 €	770,00 €	- €	10,41 €	50 %	
Jardin Acclimatation	27	8	0	616,50 €	396,90 €	219,60 €	- €	8,13 €	30 %	
Jeff Panacloc	9	3	0	513,60 €	252,00 €	261,60 €	- €	29,07 €	50 %	
Le Petit Prince	8	2	0	329,00 €	197,00 €	132,00 €	- €	16,50 €	50 %	
Méchoui Festival BN	11	4	0	286,00 €	143,00 €	143,00 €	- €	13,00 €	50 %	
Odyssée Chartres	39	7	0	- €	260,40 €	260,40 €	- €	6,68 €	30 %	
Piscine St Cyr	66	7	0	479,80 €	224,40 €	255,40 €	- €	3,87 €	30 %	
Porto	50	25	0	26 049,00 €	13 059,99 €	12 990,01 €	- €	259,80 €	50 %	
Puy du Fou	81	26	0	3 726,42 €	2 328,18 €	1 398,24 €	- €	17,28 €	50 %	
SIA 2019	55	17	17	629,01 €	460,00 €	169,01 €	- €	3,07 €	30 %	
UGC	836	99	0	7 016,00 €	4 130,00 €	2 886,00 €	- €	3,45 €	30 %	
Vulcania	42	18	0	10 160,75 €	2 789,00 €	7 371,75 €	- €	175,52 €	70 %	
Noël 2019	84	21	7	3 539,00 €	403,00 €	3 136,00 €	- €	37,33 €	100 %	
Zoo Thyry	114	34	7	2 698,00 €	870,50 €	1 827,50 €	- €	16,03 €	30 %	
				- €	- €	- €	- €	- €	0 %	
TOTAL	1732	378	47	67 619,33 €	32 290,77 €	35 328,56 €	- €	760,53 €		

La subvention ASMA reçue pour l'année 2019 est de 18 769,98 €.

Gaëlle LICOIS fait part de la demande de remboursement de la taxe de séjour par plusieurs participants au voyage de Porto. Le conseil d'administration décide de ne pas donner suite à ces quelques demandes individuelles mais s'assurera à l'avenir de la bonne prise en charge par l'ASMA78 de la taxe de séjour sur l'ensemble des voyages.

Les membres du conseil d'administration ne formulent pas d'autre remarque sur le bilan des activités.

2. Validation du compte financier 2019

Au 31/12/2019, les comptes ASMA 78 étaient de +19 755,51 €

Le conseil d'administration ne formule pas de remarque et valide le compte financier 2019.

3. Budget et activités 2020

En raison du contexte sanitaire, l'organisation des activités 2020 a été fortement perturbée. Concernant les spectacles annulés, l'ASMA78 va se faire rembourser les montants qu'elle a versés auprès des organisateurs. L'ASMA78 n'ayant pas encaissé les chèques des participants, ceux-ci ont été restitués aux agents ou détruits à leur demande.

Les billetteries permanentes ont été maintenues : cinémas UGC, piscine de Saint-Cyr, piscine de Chartres, Bowling/Laser Game de Rambouillet.

Le conseil d'administration constate qu'il lui reste 21 billets pour la piscine de Saint-Cyr dont la date de validité a expiré. La piscine a accepté une prolongation jusqu'au 31/08/20 mais a refusé tout report supplémentaire malgré le contexte sanitaire. Le conseil d'administration déplore le manque de compréhension des services municipaux et se concertera en 2021 pour continuer ou non d'acheter des entrées dans cet établissement.

En revanche, la piscine de Chartres s'est montrée très commerçante en offrant désormais le tarif « CSE du département 28 » au lieu du tarif « CSE du département 78 ». Le billet sera proposé aux membres ASMA78 au tarif de 3 € à partir de 2021 au lieu de 4.20 € en 2020.

Le séjour en Alsace proposé pour la fin du mois de novembre a dû être annulé compte tenu du nombre insuffisant de participants malgré des délais d'inscription supplémentaires négociés avec le voyageur. Il est décidé de reporter ce séjour en 2021.

Cette année étant très particulière, l'ASMA78 oriente ses propositions de fin d'année uniquement sur de la billetterie ponctuelle. A l'appui du sondage doodle lancé en septembre, le conseil d'administration décide

d'organiser les billetteries des sorties ayant reçu le plus de votes et de les répartir entre le dernier trimestre 2020 et 2021, dans la limite des possibilités liées à la crise sanitaire.

Sont retenues pour fin 2020 :

- le Zoo de Beauval dont les billets ont une date de validité de 2 ans

- la Cité des Sciences et de l'Industrie + Géode

[post réunion, la Géode est temporairement fermée. Le CA décide d'attendre sa réouverture pour lancer cette billetterie]

- le Manoir de Paris pour une sortie avec date fixe si les conditions d'annulation permettent le remboursement

[post réunion, pas de réponse satisfaisante de l'établissement, le CA choisit de reporter cette activité à 2021]

- l'atelier des Lumières

- l'Arbre de Noël

Concernant l'arbre de Noël, la compagnie locale « Rambouillet Talents » propose un spectacle de la Belle et la Bête qu'il serait possible d'organiser au CEZ. L'offre comprend le spectacle et un goûter d'accueil.

Le conseil d'administration est très intéressé par cette proposition mais convient qu'elle requière une organisation complexe et des autorisations administratives dans le contexte sanitaire actuel. En outre, les consignes nationales peuvent évoluer et faire annuler ce type de rassemblements en intérieur. L'ASMA78 va toutefois se renseigner auprès de la direction du CEZ et réétudiera cette offre en 2021.

Le Parc Astérix propose un Arbre de Noël avec goûter compris et bons repas. L'établissement organise ses manifestations dans le respect des normes sanitaires (les dates sont réservées uniquement aux comités d'entreprise avec une jauge maximale de participants, la majorité des attractions sont en extérieur) et avec possibilité de report des billets ou de remboursement en cas d'annulation. Les membres du conseil d'administration valident cette proposition et retiennent la date du dimanche 29 novembre 2020. Comme chaque année, cette sortie sera offerte aux enfants. Les adultes bénéficieront d'un billet à 20 euros et le parking sera subventionné à 50 %.

D'autres propositions sont difficiles à mettre en place actuellement et seront proposées dans de meilleures conditions en 2021 (musée du Louvre, musée d'Orsay, spectacles de danse, opéras...)

4. Questions diverses

- Statuts : Jacques PONET présente le projet de statuts, révisés suivant l'instruction du 14/12/2015 sur le cadre d'action des ASMA départementales et après avoir pris l'attache de l'ASMA nationale et récupéré les statuts déposés.

S'agissant du transfert de siège social de la DDT au CEZ (article 3), il indique que ce changement entraînerait une modification de la convention entre la DDT/les établissements rattachés et l'ASMA, avec le changement du représentant de l'administration, membre de droit du CA.

Il propose de réexaminer le contenu de la convention et en l'absence d'autres modifications nécessaires de maintenir les accords signés et reconduits en 2015 plutôt que d'avoir à rediscuter son contenu avec l'ensemble des directeurs concernés.

Dans la mesure où le transfert de siège social devrait être envisagé, il pourra être acté par simple décision du CA.

[post réunion, la convention en vigueur ne nécessite pas d'être modifiée. Pour mémoire, elle prévoit notamment : 28h/semaine de dispenses de service pour les membres du CA, la mise à disposition d'un local pour le président au CEZ et de salles de réunion dans tous les établissements, les moyens matériels de fonctionnement avec une boîte aux lettres dans chaque établissement et la possibilité d'utilisation de véhicules administratifs. Dans ce cadre, seule l'annexe n°1 du 8/04/2015 portant modification des bénéficiaires de dispenses de service sera actualisée]

- Assemblée générale : Celle-ci a dû être reportée à plusieurs reprises depuis fin 2019. Une nouvelle date sera proposée pour le courant du mois de novembre en fonction de la disponibilité de l'amphithéâtre au

CEZ et de l'évolution des mesures COVID pour le département. Dès confirmation, les convocations seront transmises pour diffusion par les correspondants avec courrier d'information aux chefs d'établissement pour faciliter la participation de leurs agents.

L'ordre du jour étant épuisé et toutes les questions ayant été abordées, la séance se termine à 16h30.

Le Président
Jacques PONET

La Secrétaire Adjointe
Nathalie TANGUY